MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARCHIVES NATIONALES

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

MARCHÉ DE RÉALISATION ET D'INSTALLATION DES AMÉNAGEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION
« Le cardinal de Rohan et l'affaire du collier. Au crépuscule de l'Ancien régime »
SUR LE SITE DE PARIS DES ARCHIVES NATIONALES

LOT N°2 : RÉALISATION ET POSE DU GRAPHISME

Personne publique, pouvoir adjudicateur et maître d'ouvrage :
Service à compétence nationale Archives nationales
59 rue Guynemer
90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :
Madame la Directrice des Archives nationales

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-59 à R.2191-62 du code de la commande publique :
Madame la Directrice des Archives nationales

Comptable assignataire des paiements :
Le chef du département comptable ministériel

Mode de consultation :
Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du code de la commande publique

1. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation et l'installation des agencements scénographiques de l'exposition *« **Le cardinal de Rohan et l'affaire du collier. Au crépuscule de l'Ancien régime** »* qui se tiendra aux Archives nationales, à l'hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris, **du 7 juillet au 12 juillet 2026.**

Cette exposition, qui nécessite un aménagement des lieux et la réalisation de supports d'exposition spécifiques pour mettre en scène le parcours défini, présente environ 100 documents originaux et objets (items) provenant des Archives nationales ou empruntés à des services patrimoniaux français et étrangers, ou à des particuliers, notamment le musée des Arts Décoratifs de la ville de Strasbourg, partenaire de l'exposition. Ce musée présentera une version un peu différente de l'exposition du 20 novembre 2026 au 15 mars 2027, une majorité des œuvres et documents sera ensuite mise en place à Paris. Ce partenariat aura pour conséquence le réemploi possible de certains éléments muséographiques ou de création graphique de l'exposition de Strasbourg. La succession des deux expositions aura également des conséquences sur le calendrier très restreint de l'installation des œuvres et documents.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre de la politique d'action culturelle et de mise en valeur des Archives nationales sur son site de Paris.

Propos de l'exposition

Lorsqu'elle éclate le 15 août 1785, l'affaire du « collier de la reine » recèle tous les ingrédients du parfait scandale : l'arrestation fracassante du cardinal de Rohan à la cour de Versailles, le nom de la reine Marie-Antoinette mêlé à une sombre supercherie, la disparition d'un chef-d'œuvre de joaillerie au prix extravagant et une liste sensationnelle d'intrigants impliqués.
Objet d'un procès retentissant, devenue véritable événement politico-médiatique passionnant l'opinion publique et l'Europe tout entière, elle jette un discrédit durable sur la reine Marie-Antoinette et a marqué les imaginaires.
Maintes fois racontée, immanquablement associée aux derniers feux de l'Ancien Régime, elle connaît une vaste fortune littéraire et cinématographique qui, d'Alexandre Dumas à Edgar P. Jacobs, de Marcel L'Herbier à Canal +, la popularise par le biais de la fiction.
Pour la première fois une exposition lui est consacrée, fruit du partenariat entre le musée des Arts décoratifs de la ville de Strasbourg et le musée des Archives nationales. Présentée en deux étapes, d'abord à Strasbourg (20 novembre 2026 – 15 mars 2027) puis à Paris (7 avril – 12 juillet 2027), elle propose de revenir aux sources de l'affaire judiciaire, dont le déroulement et les conséquences s'étendent sur la décennie 1783-1793. Au-delà de l'écorce romanesque d'un épisode aussi rocambolesque que sulfureux, elle invite à une analyse du scandale et de ses représentations, comme manifestation des bouleversements politiques et sociaux à l'œuvre dans la France de Louis XVI, à la veille de la Révolution.
En s'appuyant sur les archives de l'enquête et du procès comme sur les nombreux témoignages contemporains et les collections des protagonistes, le parcours reprend le récit d'une affaire aux ramifications complexes dont certaines circonstances restent encore aujourd'hui incertaines.
Factums et libelles, chansons et objets révèlent la manière dont l'écho de l'affaire emplit l'espace public et façonne l'opinion. Par leurs portraits, dont certaines œuvres d'artistes de renom, et les
Destinée au grand public, cette exposition se tiendra dans la salle d'exposition des Archives nationales et la salle attenante, dite chapelle.

Elle présentera au visiteur un éventail de 100 documents sur des supports variés (parchemin, livres, papier, tableaux, photographies, objets divers) et commentés par des textes et des reproductions répartis sur 325 m^2.

Le palier contigu à la salle d'exposition sera utilisé pour le prologue et la conclusion de l'exposition.

Lieux d'exécution

L'exposition se déroule sur le site historique des Archives nationales, à savoir l'hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris et plus particulièrement :

- Demi-lune et ancienne porte sur rue de Soubise (bâche et panneau ext)
- Cour d'honneur de l'hôtel de Soubise (en option les silhouettes totems)
- Le palier de l'escalier au premier étage (introduction et conclusion)
- Les salles d'exposition au premier étage : la salle des Gardes de 274m^2 (prologue, thématiques), et la chapelle (thématiques et épilogue) de 48m^2
- Le balcon de la fenêtre centrale de la salle des Gardes (en option les silhouettes totems)

Contraintes propres au site de l'exposition

Le seul mode d'accès au premier étage de l'hôtel est un grand escalier en pierre de taille (largeur de l'escalier : 3 mètres), comprenant une quarantaine de marches avec un palier intermédiaire. La manutention, le montage et le démontage de l'ensemble des structures, etc. à l'intérieur de l'hôtel de Soubise se feront avec la mise en place d'un passage de sécurité, par le titulaire du lot 2, pour le public accédant aux différents salons attenants aux salles d'exposition.

L'accès au site de l'hôtel de Soubise par un ou des véhicule(s) est soumis aux contraintes suivantes :

- Accès obligatoire par la porte d'entrée du 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris ; dimensions de la porte : H. 4,75 m x L. 2,40 m.
- Manœuvre difficile pour tourner de la rue vers la porte d'entrée du 60 rue des Francs-Bourgeois 75 003 Paris.
- Une fois dans la cour de l'hôtel de Soubise, accès obligatoire par la porte d'entrée de l'hôtel de Soubise ; dimensions de la porte : H. 2,47 m x L. 1,55 m ; nécessité de gravir, avant de pouvoir accéder à la porte elle-même, deux marches, puis un palier, puis une marche.
- L'escalier d'honneur comprenant 40 marches.
- Une fois l'escalier gravi, accès obligatoire par la porte d'entrée de la salle des gardes ; dimensions de la porte : H. 3,63 m x L. 1,50 m.

La salle des gardes est équipée d'un plafond technique pour l'éclairage (ponts rails, HSP 915 cm). Les murs sont en pierre de taille recouvert d'un doublage périphérique de cimaises en MDF 19 mm sur une hauteur de 430 cm.

La manutention, le montage et le démontage de l'ensemble des structures, etc. à l'intérieur de l'hôtel de Soubise se feront du lundi au vendredi inclus (amplitude horaire : de 08h00 à 18h00).

La salle des Gardes commandant l'accès aux salons classés des appartements de la princesse de Soubise, il est demandé au prestataire de ménager, en fin de semaine et lorsque les conditions de sécurité sont respectées, le passage du public à travers la salle d'exposition en dehors des jours de travail de construction sur site.

La chapelle est équipée de deux rails techniques (HSP 365 cm), d'une cloison en bois peint le long des murs côté droit et gauche (MDF 19 mm).

Le titulaire devra respecter les consignes de sécurité du site de Paris jointes au dossier de consultation des opérateurs économiques. Après notification des entreprises, une visite préalable commune sera fixée par les Archives nationales. Cette visite est obligatoire. Elle servira à l'élaboration et à la signature d'un plan de prévention rédigé par l'assistant de prévention des Archives nationales.

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des sujétions entraînées par l'exécution de travaux simultanés pendant son intervention, et sur les mêmes lieux, et donc avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des sujétions pouvant affecter ses ouvrages, ou les mises en œuvre, et il est réputé avoir intégré ses conséquences dans son prix.

L'hôtel de Soubise sera ouvert au public pendant toute la phase d'installation de l'exposition, mais cela ne devra gêner en rien le montage.

Les acteurs du projet

Les acteurs de ce projet sont :

- Le département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales

Le département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales, à travers son équipe qui assure la coordination générale du projet, le commissariat technique et la régie des œuvres ; l'atelier de montage et de muséographie qui assure le montage et l'accrochage des pièces exposées, ainsi que la coordination du travail des différents prestataires techniques. Les coordonnées exactes seront transmises au titulaire du marché dès notification.
M. Guillaume NAHON, chef du département de l'Action culturelle et éducative des Archives nationales.

- Service des expositions

M. Régis LAPASIN, responsable du service des expositions.
Mme Alexandra HAUCHECORNE, commissaire technique au service des expositions.

- L'atelier de muséographie

M. Jérôme POLITI, responsable,
Mme Agata Cieluch, référente

- Commissariat scientifique

Le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par M. François BOUQUET et Mme Sabine MEULEAU, Archives nationales, et M. Louis-Napoléon PANEL, musée des Arts décoratifs de Strasbourg.

- Conception scénographique et graphique

Agence Deltaèdre (scénographie et graphisme). Elle sera le principal interlocuteur du titulaire du présent marché et assurera le suivi de réalisation du projet.

Les coordonnées précises des interlocuteurs seront fournies au titulaire du marché dès notification.

Calendrier d'exécution

Le calendrier prévisionnel d'exécution est annexé au présent CCTP (Annexe 5_calendrier). Il sera daté et définitif lors de la réunion de cadrage indiquée au CCAP.

2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS

2.1. Champ de la prestation

La prestation concerne :
– la fourniture d'échantillons pour tous les éléments graphiques demandés avant leur réalisation ;
– le suivi de fabrication des éléments graphiques à imprimer décrits dans la DPGF ;
– la fabrication, la livraison, la pose et la dépose.

Le titulaire de ce lot devra coordonner son intervention avec les entreprises en charge des aménagements scénographiques (LOT 1), de l'éclairage (LOT 3) et de l'audiovisuel (LOT 4), ainsi qu'avec l'atelier du Département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales.

La définition des éléments du dispositif à la charge du lot 2 se trouve dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

À l'issue de l'exposition, ce lot comprend le démontage de l'exposition, ainsi que l'évacuation de tous les éléments hormis ceux que voudraient garder les Archives nationales.

Pour l'ensemble de la prestation, le titulaire du lot n°2 travaillera à partir des textes et images fournis par le graphiste de l'agence Deltaèdre sous la forme de fichiers numériques de qualité suffisante, et selon les plans figurant en Annexe 2_CAHIER GRAPHIQUE_LOT 2.

Il devra suivre les prescriptions de l'agence Deltaèdre, scénographe et graphiste, et des Archives nationales concernant l'ensemble des intentions scénographiques et contraintes spécifiques du site.

Les quantités, ainsi que les dimensions sont précisées dans la décomposition du prix global et forfaitaire du LOT 2 (DPGF annexée à l'acte d'engagement) et dans le cahier des pièces graphiques annexés au présent CCTP.
La DPGF constituant un document contractuel, il appartient au candidat de vérifier l'ensemble des quantités et dimensions indiquées avant de s'engager. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de la DPGF dans son ensemble.

2.2. Modalités de réalisation des éléments de graphisme

2.2.1. Généralités

Tous les matériaux devront soit être conformes aux normes spécifiques dont ils relèvent, soit faire l'objet d'une procédure d'agrément technique provisoire, liée au matériau lui-même ou aux choix de la mise en œuvre non traditionnelle. Les certificats de conformité nécessaires aux ERP seront exigés par l'agence Deltaèdre et les Archives nationales.

Tous les matériaux constituant les ouvrages seront soumis à l'approbation de l'agence Deltaèdre et des Archives nationales. Tous les matériaux auront un classement feu conforme à la réglementation, l'entreprise fournira à la livraison tous les procès-verbaux et certificats faisant état du respect de la législation dans un ERP.

Les finitions nécessitent de la part du titulaire du lot n°2 la fourniture de gammes et d'échantillons de matériaux pour validation, au regard des techniques employées.

2.2.2. Compatibilité entre matériaux

Le titulaire veille à ce qu'aucun matériau ne puisse entrer en contact avec un autre susceptible de le corroder, de l'échauffer ou d'altérer ses performances ou son aspect. En particulier, il prévoira tous les dispositifs d'interpositions durables nécessaires.
Une attention particulière en termes d'éco-création devra être apportée au projet, tant sur la nature des matériaux utilisés que sur la gestion du chantier.

2.2.3. Échantillons et prototype

Le titulaire est tenu de présenter à l'approbation des Archives nationales, du scénographe et du graphiste en charge du suivi, avant toute fabrication ou toute mise en œuvre, tous les échantillons, profils, coloris dans le respect des spécifications techniques du présent CCTP et de l'offre du titulaire et procéder aux corrections éventuelles signalées par le scénographe.

Échantillons d'impression à produire (exe fournis par le scénographe) :

- Un A3 de papier peint intissé pré-encollé
- Un A3 de tissu de voile de coton semi transparent
- Un A3 de voilage type microperforé 230 gr impression sublimation
- Un A3 de carton compact 5mm
- Un A5 de carton compact blanc 1,5 mm (découpe d'un cartel développé)
- Un A3 de toile PVC Frontlit
- Un A3 de vinyle polymère mat
- Un A3 de dibond 3mm avec plastification antigraffiti
- Un A3 de Jetex

Ces échantillons seront à fournir lors de la réunion de cadrage pour observation et validation avec l'Atelier Deltaèdre et le musée des Archives nationales.

2.2.4. Contrôle de conformité

Des contrôles seront également effectués par les Archives nationales, le scénographe et le graphiste du projet lors des livraisons des éléments sur le chantier. Ces contrôles porteront sur :
– Les qualités physiques et techniques,
– Les qualités d'aspect, de couleur et de fini des surfaces,
– Les tolérances dimensionnelles.

Pour la non-conformité aux caractéristiques, les livraisons seront refusées.

Tous les revêtements doivent le plus possible atténuer les reflets pour ne pas éblouir le visiteur avec les éclairages.

2.2.5. Nettoyage en cours et fin de montage/démontage

Au regard des objets exposés et du monument recevant l'exposition, ce point est extrêmement important pour garantir un résultat final satisfaisant et pour la préservation des œuvres au moment de leur mise en place.

Il est à la charge du titulaire du présent lot de maintenir, en cours de montage et démontage, les salles toujours en bon état de propreté.

2.2.6. Coordination du prestataire du lot 2 avec les prestataires des lots 1, 3, et 4

Comme décrit dans les CCTP du lot 1, du lot 3 et du lot 4, les éléments sont à intégrer dans les structures de l'exposition. Une coordination est à organiser entre les différents prestataires pour l'intégration des visuels, le passage des câbles d'alimentation et réseau des dispositifs d'éclairage et audiovisuels dans les structures.

Plus spécifiquement le lot 2 devra se coordonner avec :

- le lot 1 « Agencement » pour :
 - la pose des papiers peints et des lettrages adhésifs sur murs périphériques peints ou mobiliers MDF peints par le lot 1 ;
 - pour les illustrations et infographie : recherche de correspondance de couleur entre la peinture et l'impression ;
 - le collage des cartons sur les châssis réalisés par le lot 1 ;
 - la pose de l'adhésif vinyle sur le sol collé sur le revêtement PVC du lot 1 ;
 - la pose des grande toiles suspendues (voir en terme de planning pour ne pas se gêner) et faire en sorte que les toiles s'intègrent bien au-dessus du plateau central (soit découpé avec barre de lest soit fente dans le mobilier pour que la toile aille jusqu'au sol) ;
 - pour quelques poses en hauteur des cimaises il faudra déplacer des vitrines tables ou demander à l'agenceur de les mettre de côté avant la pose du graphisme ;
 - pour les silhouettes totems dans la cour, adapter la forme de la platine vertical à la découpe du personnage en dibond ;

- le lots 3 « électricité et éclairage » et 4 « matériel audiovisuel » pour l'intégration des cartels des audiovisuels et des boutons de déclenchement.

2.2.7. Transport et livraison

L'ensemble des prestations demandées sont à prévoir avec le transport et livraison des éléments sur site à la date prévue en fonction du planning de montage.

La prestation du présent lot concerne la fabrication, la livraison, la pose et la dépose des éléments ci-dessous (se reporter aux plans en annexe 2 du présent CCTP).

2.2.8. Démontage et évacuation de l'ensemble des éléments installés

Le titulaire du lot n°2 démonte et évacue pour recyclage l'ensemble des éléments mis en place dans le lot n°2, sauf éléments récupérés par les Archives nationales. Le nettoyage de fin est compris dans le prix du poste de DPGF dépose.

2.3. Description technique des installations graphiques

Le cas échéant, les matériaux auront un classement au feu A2S1d0 ou BS1d0 (normes européennes). L'entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés.

Les entreprises s'engageront à réaliser les travaux selon les règles de l'art, conformément aux prescriptions des DTU en vigueur.
L'importance des travaux et l'immuabilité de la date d'ouverture de l'exposition rendent impossible tout décalage de calendrier : les entreprises s'engageront à respecter scrupuleusement le planning. Aucun délai supplémentaire ne sera octroyé sans l'accord préalable des Archives nationales.

Les cotes données dans le présent document sont indicatives : l'entreprise titulaire du lot 2 se chargera de prendre les cotes nécessaires à une exécution précise des différents éléments.
Les finitions seront travaillées de façon à ne pas s'altérer durant le temps de l'exposition (4 mois).

Il est ainsi demandé aux entreprises de joindre un planning précis de leurs interventions durant le chantier.

2.4. Récapitulatif des postes dans l'ordre de la DPGF

Des échantillons de tous les éléments décrits ci-dessous sont à soumettre à validation avant réalisation (voir article 2.2.3 du présent CCTP). Pour chacun des postes, sont inclus dans le coût DPGF les échantillons et prototypes demandés.

Fabrication, livraison et pose des éléments suivants :

1. Textes et décors en papier peint type Aquapaper
Impression numérique quadrichromie sur papier peint intissé pré-encollé 165g, à coller sur MDF peint (fourni et installé par le lot 1 Agencement).
Le parcours scénographique prévoit la mise en place de plusieurs éléments collés directement sur les parois en MDF des salles ou sur les bandeaux (canapés) et la cloison MDF existante du palier. Une remise en état adaptée au collage de papier peint sera réalisée par le lot 1 (agencement).
Les raccords de lés de papier peint de type aquapaper devront être invisibles et les découpes nettes (joint tapissier).

Il s'agit de :

- Recouvrement partiel des cimaises et canapés MDF peint sur le palier :
 - **Poste 1.1 :** Canapés 1 à 5 (Voir Annexe 2_CAHIER GRAPHIQUE_LOT 2, p. 3 à 6)
- Recouvrement de cloisons existantes sur le palier :
 - **Poste 1.2** : Panneau Ours (Voir Annexe 2_CAHIER GRAPHIQUE_LOT 2, p.2)
 - **Poste 1.3 :** Signalétique du RdC sur totem existant (Voir Annexe 2_CAHIER GRAPHIQUE_LOT 2, p.2)
 - **Poste 1.4** : signalétique cimaise du palier existante (p. 2 du cahier graphique)

- **Poste 1.5 :** Cloison d'introduction générale sur cimaise existante (p. 4 du cahier graphique)

- Habillage partiel de murs périphériques et cloisons dans la salle des Gardes et la chapelle :

 - **Postes 1.6 à 1.8 :** Illustrations sur cloisons – reproductions d'images très grand format CMJN.
 - **Poste 1.9 à 1.14 :** Infographies sur cloisons – Un contretypage (référence CMJN) sera à faire à partir de la peinture utilisée pour les murs (échantillons fournis par le lot 1) par le titulaire du présent lot.
 - **Poste 1.15 :** silhouettes humaines échelle 1 couleur unie (CMJN) découpées à la forme
 - **Postes 1.16 :** Jeu de cartes collées en pêle-mêle sur mur.

Dimensions et quantitatifs dans la DPGF.

2. Textes en lettrages adhésifs

Lettrages et découpes à la forme vinyle polymère imprimé (avec couleurs) avec colle extra renforcée.

Des titrages (**Poste 2.1 et 2.7**) et des textes (**Poste 2.2-2.3-2.5**) devront être apposés sous forme de lettrages adhésifs sur les murs périphériques à une hauteur maximale de 3,70m (citations). Les lettres auront une hauteur de plus de 8 mm et une épaisseur de plus de 1,5 mm.
Dans cette même technique, des éléments de consignes et de signalétique directionnelle avec texte et flèche (**Poste 2.4-2.6**).

NB : Titres et textes ne sont pas encore définitifs. Les dimensions données sont des moyennes hautes. Certains titres seront plus courts que d'autres.

Dimensions et quantitatifs dans la DPGF.

3. Reproductions icono et fonds de vitrine en carton

Cartons compact 5mm avec entretoises invisibles (env. 10mm) + bandes adhésives double face permanent VHB au dos

Il s'agit en majorité de reproductions iconographiques (**Poste 3.1, 3.2**) collés au double-face sur des châssis bois réalisés par le lot 1 et de fonds de vitrines tables roses simplement posés (**Poste 3.3**) et allant en dessous des documents présentés installés par l'atelier des archives pendant l'accrochage.
A la marge certains seront présentés aux murs ou dans les vitrines tables et ils seront légèrement déportés du mur par un système d'entretoises invisibles ou contreplaque plus petite d'environ 10 mm (**Poste 3.5**). (1 reproduction en vitrine, 4 reproductions aux murs)

4. Cartels en carton

Cartons compact blanc 1,5 mm + bandes adhésives double face permanent mousse au dos

Postes 4.1 – 4.2 – cartels simples et développés
Les cartels simples et développés de l'ensemble de l'exposition relatifs aux items et aux reproductions seront réalisés en carton aggloméré. Ils seront collés à proximité sur les murs ou dans les vitrines tables par la maîtrise d'ouvrage lors de l'accrochage des items.

Un contretypage (référence CMJN) sera à faire à partir de la peinture utilisée pour les murs (échantillons fournis par le lot 1) par le titulaire du présent lot. Il faudra les livrer en début d'installation.

Dimensions et quantitatifs dans la DPGF.

Poste 4.3 – 4 panonceaux consignes (ex : photos interdites…)
Dans le même matériau s'ajoutent ces panonceaux avec des consignes qui viendront aussi se coller au mur à l'entrée de la salle des gardes.

Poste 4.4 – pastilles parcours enfant
Dans le même matériau mais avec une découpe à la forme (ronde), s'ajoutent une quinzaine de petites pastilles rondes numérotées pour le parcours enfants qui viendront aussi se coller au mur ou en fond de vitrine.

Dimensions et quantitatifs dans la DPGF.

5. Affiche sur bâches extérieur
Poste 5.1 – 1 bâche de communication (affiche)

Bâche à l'entrée des Archives (demi-lune à droite de l'entrée sur la rue) : Hauteur : 437 cm x Largueur 262 cm + 10 cm de bord tournant 1 bâche extérieure standard – Pose sur châssis existant (joncs à frapper à fournir)

Dimensions et quantités précisées dans la DPGF.

6. Affiche sur panneau extérieur
Poste 6.1 – panneau de communication (affiche)
1 dibond placé à l'angle de la rue des Archives et de la rue des Francs-Bourgeois dans l'ancienne porte sur rue de Soubise (215 x 100 cm)
Caractéristiques : Dibond 3mm avec plastification anti-graffiti polyester 36 microns, à visser sur le support existant.

Dimensions et quantités précisées dans la DPGF.

7. Décors en adhésif découpé à la forme (sur les murs)
Poste 7.1 – 3 silhouettes de portraits accompagnant les citations
Découpe à la forme de vinyle polymère imprimé (couleur unie) collé sur les murs périphériques en MDF peint avec de la colle extra renforcé.

Poste 7.2 – 4 sol arrondis de focus
Découpe à la forme de vinyle polymère imprimé (couleur unie) collé sur le sol en revêtement PVC réalisé par le lot 1 avec de la colle extra renforcé. Les visiteurs étant amené à marcher dessus, il est important de prévoir un adhésif spécifique résistant au passage répété.

Dimensions et quantités précisées dans la DPGF.

8. Textes et décors sur jet tex

Poste 8.1 – 2 textes thématiques sur châssis
Impression sur Jet Tex New 280 g M1 et agrafage sur un châssis bois réalisé par le lot 1.

Possibilité d'anglaiser pour la partie basse et de reborder sur les côtés gauche/droite et haut et de prévoir des plats pour cacher les agrafes.

Poste 8.2 – 5 grands décors de toiles courbes suspendues dans la chapelle (Procès)
Impression sur Jet Tex New 280 g M1 suspendu et agrafé en bas (arceau en bois en haut fourni par le lot 1). Prévoir le système de suspension (élingue et ourlet haut pour intégrer arceau)

Poste 8.3 – 2 petits décors courbes dans la chapelle (Procès)
Impression sur Jet Tex New 280 g M1 marouflé sur un CP cintré (réalisé par le lot 1) 2 panneaux courbe au premier plan sur une plateforme.

Dimensions et quantités précisées dans la DPGF.

9. Décor en tissus de l'espace bosquet et nappe Cagliostro

Poste 9.1 – 3 voilages suspendus tendus
Toile micro-perforée 230 gr (sublimation) avec une visibilité du visuel des deux côtés (même si verso plus atténué que le recto).
Prévoir le système de suspension au grill technique de la salle (traverses, élingues, barre en haut et barre de lest en bas dans ourlets) + façonnage avec passage ouverture au centre. Élément qui peut être prévu en 2 parties (liaison au centre du passage).

Poste 9.2 – 1 nappe en tissus avec motifs maçonniques
Tissus coton imprimé au centre (plateau table de 1500x1650mm) découpé en ovale et agrafée sur une table fournie par le lot 1.

Dimensions et quantités précisées dans la DPGF.

10. Pose et dépose

Poste 10.1
Le titulaire du lot 2 a à sa charge la pose de l'ensemble des éléments imprimés évoqués dans les postes 1 à 10, selon le calendrier de montage et en coordination avec les titulaires des autres lots.
Il veillera à la propreté des espaces au cours et après ses interventions.

Poste 10.2
Il a à sa charge, dans les mêmes conditions que pour l'étape de pose, la dépose de l'ensemble des éléments (à l'exception des cartels en vitrines et des reproductions en vitrines).
Le titulaire du lot doit respecter les législation et réglementation en vigueur relatives aux modes opératoires et aux filières de développement durable dans le cadre de l'élimination et/ou la valorisation des déchets issus des prestations du marché.

Le nettoyage de fin est compris dans le prix du poste de DPGF dépose.

11. Silhouettes totems en dibond - PSE

Poste 11 – 6 Silhouettes de personnages en pieds échelle 1 (pour l'extérieur)
Dibond 3mm avec plastification anti-graffiti polyester 36 microns, à coller sur le support existant.
Formes découpées à la forme qui vient se fixer sur un pied métallique (réalisé par le lot 1)

Dimensions et quantités précisées dans la DPGF.

3. MODALITÉS TECHNIQUES D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

3.1. Documents généraux

Les aménagements, équipements et dispositifs sont installés dans un établissement recevant du public, toutes les lois, les règlements et normes applicables à ce type d'établissement sont réputés connus et pris en compte dans la mise au point technique du projet et appliquées lors de la réalisation – pose.

3.2. Respect des normes

Toutes les normes françaises ou équivalentes et européennes intéressant directement ou indirectement la réalisation et l'installation sont applicables et prises en compte par l'entreprise titulaire en particulier celles des ERP, ainsi que la législation permettant l'accueil de personnes handicapées (tous types de handicap).

L'entreprise titulaire devra utiliser des matériaux dont le classement feu correspond aux normes en vigueur dans un ERP 1 de type Y, 3-ème catégorie. Il lui sera demandé avant le début de la fabrication de fournir tous les procès-verbaux de classement au feu des différents matériaux.

Les matériaux et les mises en œuvre doivent satisfaire aux dispositions portées par les Normes Européennes et Françaises (N.F) ou équivalentes publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel.

Sont applicables aux matériaux employés d'une part, à l'exécution des prestations d'autre part, les prescriptions et recommandations du Cahier des Charges des Documents Techniques Unifiés (DTU), suivi de leur cahier de clauses spéciales.

L'attention de l'entreprise titulaire est portée sur la nécessaire solidité et la fiabilité des mobiliers et fournitures qui se trouveront dans une zone de forte fréquentation. L'ensemble de la prestation devra être faite dans le cadre des règles de l'art et le cas échéant dans le cadre du DTU.

3.3. Objet et modalités de la prestation

La prestation inclut toutes les opérations de mise au point, fabrication, transport, installation sur site et dépose. La prestation inclut la mise en service de l'ensemble des dispositifs.

Elle se décline en 4 phases :

Phase 1 : Mise au point technique en liaison avec le maître d'ouvrage et le scénographe. À l'issue de cette phase, l'entreprise remet tous les documents d'exécution permettant la validation du projet final avant fabrication (plans d'exécution, détails, échantillons).

Phase 2 : Fabrication en atelier

Phase 3 : Livraison et montage sur site
Phase 4 : Dépose en fin d'exposition de tous les matériels installés. La réversibilité doit être totale.

Le titulaire remettra tous les échantillons des matériaux que les Archives nationales et le scénographe jugeront nécessaire pour validation.

Il est rappelé que tous les dispositifs devront avoir été validés avant mise en fabrication.

En cas d'incohérence entre les plans du projet et le descriptif correspondant, le descriptif prévaudra.